

UN ASSASSINAT À MILLAY EN 1899

J'ai trouvé dans la Tribune Républicaine du 22 novembre 1899 un événement montrant jusqu'où de mauvaises relations de voisinage ont dégénéré à Millay.

Pourtant tout avait bien commencé quand Annet Bijon, 33 ans, né à Nevers et pupille de l'Assistance publique suite au décès précoce de sa mère, est venu avec sa femme Jeanne, en 1896, s'installer comme cultivateur métayer dans une ferme que lui a louée M. Rollot à Bois de Velle, commune de Millay, plus exactement au lieu-dit La Come Nandin (un groupe de quatre maisons tout en haut d'une montagne au-dessus du château des Ettevaux). Il venait de vivre dix ans comme ouvrier agricole sans histoire à Villapourçon. Mais au bout de quelques mois il ne s'est plus entendu avec ses voisins les Bouheret et leurs enfants les Doridot. Il semble que les relations se soient dégradées surtout à partir du moment où Bijon s'est montré pressant envers la jeune Mme Doridot et qu'elle l'a éconduit. Il aurait émis et réitéré des menaces assez violentes envers ses voisins. Puis M. Rollot a constaté que la ferme était mal tenue parce que semble-t-il Bijon donnait des signes de paresse ; il a profité de la fin du bail pour l'inviter à aller voir ailleurs. Le métayer et sa femme sont donc contraints de quitter la ferme et vont loger un peu plus loin. Mais sans qu'il ne cesse de remâcher de la rancune : il soupçonne la vieille Bouheret d'avoir médité de lui auprès de Rollot, ce qui l'aurait conduit à sa décision.

Et voici qu'en fin d'après-midi le 6 juillet, discrètement, il s'approche de la ferme des Bouheret. Il sait les hommes aux champs ; il compte que la jeune Doridot est à son travail de couturière à Larochemillay dont elle ne rentre pas avant 7 heures : il avise la vieille Mère Bouheret, occupée à œuvrer sur son seuil, et se met à la disputer. Il lui reproche de l'avoir accusé de menaces, et veut qu'elle se rétracte : elle refuse. Alors il s'énerve. Il sort son couteau et la frappe au visage. Or elle crie, et cela attire sa belle-fille qui, contrairement à ce qu'il escomptait, n'est pas allée à Larochemillay aujourd'hui ; elle survient, hurle, il la frappe à son tour, elle s'enfuit, il la course jusqu'à un bois, à 117 m de là, l'y fait tomber, frappe, frappe, frappe ... Il ne cesse que quand à force de coups le cerveau s'étale hors du crâne.

Alors il revient à la vieille. Il frappe à nouveau. Il aperçoit une hachette sur un billot : il la saisit et frappe derechef. La vieille meurt. Il reprend le chemin vers chez lui tranquillement.

Il croise des voisins, avec qui il échange le bonjour comme si de rien n'était. On est en fin de journée, on rentre du travail où on a pu se salir, ils ne font guère attention aux taches sur ses vêtements, larges éclaboussures de sang.

Tout au plus en fera-t-il l'aveu à sa femme.

Mais quand les gendarmes viennent le voir, non : il nie. Il persiste longtemps à nier, d'autant plus qu'il a porté ses vêtements au lavoir ... Toutefois on les y retrouve et il y reste suffisamment de traces de sang. Il finit par avouer.

Aux assises du 20 novembre, il risque la tête. Heureusement son avocat démontre qu'il n'a déchaîné sa violence que soudainement, sans la préméditation qui l'aurait mené à la guillotine. La cour le condamne aux travaux forcés à perpétuité.

Sur le site, en 2008, on ne voit plus que deux maisons, et encore l'une d'elles date-t-elle de 1900, créée alors comme maison forestière : on m'apprend que deux des quatre bâtisses d'autrefois ont été détruites en cette occasion. Peut-être le propriétaire a-t-il choisi cette solution pour mieux chasser le souvenir de la tragédie ?

En tout cas on peut supposer que les maisons de la Come Naudin devaient ressembler à celle de la photo ci-dessous, observée sur le site et visiblement ancienne, sauf que le toit demeurait sans doute en chaume. ■

